

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

JUIN

**LE 25 JUIN 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 25 juin 2018 au 837, 8<sup>e</sup> Rang, Saint-Sylvere, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers suivants:  
Madame Priska Kirouac                      Monsieur Robert Morissette  
Monsieur Normand Dubois                  Monsieur Marc St-Louis  
Monsieur André Lauzière

Est absente la conseillère suivante :

Madame Sylvie Tanguay

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-06-117

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-118

### **OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que la résolution 2018-04-065 et la résolution 2018-05-084 est abrogé et remplacé par celle-ci;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire trésorière a reçu cinq soumissions le 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions pour le projet de la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable, ont eu lieu le 12 avril 2018 à 13 h 31 au 756A, rue Principale, Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire trésorière fait la mention des soumissionnaires ainsi que des montants des dites soumissions :

NORCLAIR, mécanique de procédé	218 130.57\$
--------------------------------	--------------

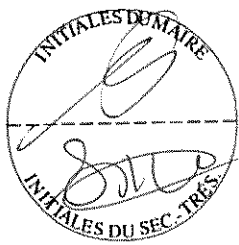
CONSIDÉRANT que l'analyse des documents administratifs s'est avérée conforme pour ledit soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que NORCLAIR, mécanique de procédé est le seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Maxime Bellefête ingénieur de la firme EXP pour la surveillance de chantier au montant de 8 500\$ (taxe en sus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sylvere octroi le contrat au plus bas soumissionnaire soit NORCLAIR, mécanique de procédé, pour une somme



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

de 218 130.57 \$ taxes incluses et le tout sur approbation du règlement d'emprunt du ministère.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 8 500 \$ (taxes en sus) représentant la surveillance de chantier, le tout sur approbation du règlement d'emprunt par le ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-119

### **OCTROI DE CONTRAT PHASE A : LIT DE SÉCHAGE ET MODIFICATION DES CLÔTURES ET PHASE B : MODIFICATION DU TRAITEMENT POUR ENLÈVEMENT DU PHOSPHORE-EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT que la résolution 2018-04-064 est abrogé et remplacé par celle-ci;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire trésorière a reçu cinq soumissions le 6 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions pour le projet Phase A : Lit de séchage et modification des clôtures et pour le projet Phase B : Bâtiment et modification du traitement pour prélèvement du phosphore, ont eu lieu le 6 avril 2018 à 13 h 01 au 756A, rue Principale, Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire trésorière fait la mention des soumissionnaires ainsi que des montants des dites soumissions :

Impréal Habitation Inc.	456 916.96 \$
Deric Construction Inc.	559 666.11 \$
Construction et Pavage Boisvert Inc.	573 112.61 \$
Construction Thorco Inc.	629 519.26 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 188 287.32 \$

CONSIDÉRANT que l'analyse des documents administratifs s'est avérée conforme pour tous les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que Impérial Habitation Inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sylvere octroi le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Impérial Habitation Inc. pour une somme de 456 916.96 \$ taxes incluses et le tout sur approbation du règlement d'emprunt par le ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-120

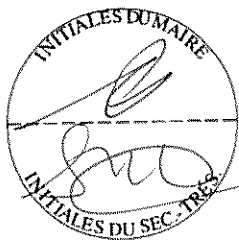
### **OFFRE DE SERVICE POUR PROGRAMMATION D'API ET IPM DE L'UPEP**

CONSIDÉRANT que la résolution 2018-05-085 est abrogé et remplacé par celle-ci;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels, datée du 4 avril 2018, soumise par EXP pour faire la programmation de l'automate programmable industriel (API) et de l'interface personne machine (IPM) de l'usine de production d'eau potable (UPEP) de la Municipalité de Saint-Sylvere;

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere octroi à la firme EXP la programmation de l'automate programmable industriel (API) et de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

l'interface personne machine (IPM) de l'usine de production d'eau potable (UPEP et ce pour un montant maximum de 14 922 \$ (taxes en sus).et le tout sur approbation du règlement d'emprunt par le ministère.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-121

### OFFRE DE SERVICE POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER PHASE A LIT DE SÉCHAGE, CLÔTURES ET CONDUITES DE DRAINAGE DE BOUES

CONSIDÉRANT que la résolution 2018-05-086 est abrogé et remplacée par celle-ci;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels, datée du 4 mai 2018, soumise par PLURITEC pour la surveillance de chantier Phase 1 Lit de séchage, clôtures et conduites de drainage de boues de la Municipalité de Saint-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère octroi à la frime PLURITEC pour la surveillance de chantier Phase A Lit de séchage, clôtures et conduites de drainage de boues et ce pour un montant maximum entre 12 000 à 15 000 \$ (taxes en sus) et le tout sur approbation du règlement d'emprunt par le ministère.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-122

### SURVEILLANCE DE CHANTIER – PHASE B MODIFICATION DU TRAITEMENT POUR ENLÈVEMENT DU PHOSPHORE – OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la résolution 2018-05-091 est abrogé et remplacé par celle-ci;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer la surveillance de chantier – Phase B modification du traitement pour enlèvement du phosphore;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour les travaux décrits ci-haut (avant les taxes):

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
EXP	21 000 \$ avant les taxes
WSP	16 230 \$ avant les taxes

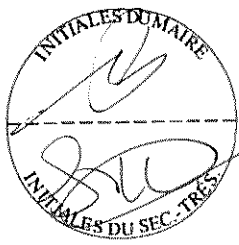
CONSIDÉRANT que la firme PLURITEC a fixé un montant de 120 \$/heure pour répondre aux questions de l'ingénieur qui aura la gestion du chantier;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a choisi le soumissionnaire le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère octroi à la frime WSP pour la surveillance de chantier Phase B modification du traitement pour enlèvement du phosphore et ce pour un montant maximum de 16 230 \$ (taxes en sus) et le tout sur approbation du règlement d'emprunt par le ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 19h 07 et elle prend fin à 19 h 15.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil

2018-06-123


### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :


Que le conseil municipal lève la séance à 19 h 16.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

  
\_\_\_\_\_  
Adrien Pellerin  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Millette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
ADRIEN PELLERIN  
Maire

